



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois et le 12 du mois d'avril à 19 heures , le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 14 (3 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, Stéphane FARGE , Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Hervé BONAUD , Isabelle VIRONDEAU, Ivan RICORDEL, Dominique DEVILLERS.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Stéphanie CISCARD (pouvoir Ch. CARON) Emmanuelle DUPUY (pouvoir M.L LEGER) Isabelle SEGUY (pouvoir N. TARDIF) Alexandre TRONCHE

Secrétaire de séance : Ivan RICORDEL

Date de convocation : 06 avril 2023

DELIBERATION N° 2023.27 Demande de financement DGD 1^{ère} fraction Région Nouvelle Aquitaine renouvellement du parc informatique de la médiathèque

Monsieur le maire expose que le matériel informatique à disposition du public médiathèque est vieillissant et ne garantit pas une optimisation de l'utilisation pour les usagers qui souhaitent bénéficier du service pour accomplir des démarches dématérialisées, effectuer des recherches ou plus simplement se familiariser avec l'outil informatique.

Il propose d'envisager le renouvellement du parc informatique afin d'offrir au public des outils fiables et performants et présente le devis établi par la société AEL qui concerne le remplacement des 4 postes informatiques dédiés au public et le poste dédié à l'agent médiathèque.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- valide la proposition de renouvellement du parc informatique,
- valide le devis de la société AEL d'un montant de 4951.77 € HT,
- décide d'inscrire la dépense au budget 2023,
- sollicite l'aide de la Dotation Générale de Décentralisation pour accompagner le

- projet,
- valide le plan de financement qui suit :
montant de la dépense HT : 4951.77 € HT
aide DGD sollicitée 50 % : 2475.89 €
montant TTC : 5942.12 €
reste à charge pour la collectivité : 3466.23 €
 - autorise le maire à signer toute pièce utile à l'aboutissement de l'opération.

Pour extrait conforme,
Christophe CARON,

Maire de MEYSSAC



Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0